LES LANGUES IVOIRIENNES À L'ÉCOLE ET LE PASSAGE À L'ÉCRITURE SYLLABIQUE

Noël Kouassi AYEWA
Maître de Conférences
Département des Sciences du Langage,
UFR-LLC, Université FHB/Cocody
E-mail : nayewa@yahoo.fr

RÉSUMÉ

L'enseignement en langues ivoiriennes à l'école a adopté une écriture phonétique, qui fait correspondre à un son une lettre précise, alors que le français utilise une écriture syllabique produisant un son en associant généralement une consonne et une voyelle. Si certaines voyelles se prononcent de la même manière dans l'une et l'autre langue, il est nécessaire qu'avant que soient entamé l'apprentissage du français au CE1, les écoliers du PEI doivent être entraînés à la prononciation correcte et à l'écriture des sons et lettres qui se réalisent différemment en langues ivoiriennes et en français.

Mots-clés : École, langues ivoiriennes, passage, Ecriture phonétique, Ecriture du français

ABSTRACT

Education in ivorian languages in school is being performed using phonetic writing, in which a specific letter corresponds to a given soun, whereas french produces sounds using a syllabic writing that combines a consonant and a vowel. Of course certain vowels are pronounced the same both in ivorian languages and in french, but before teaching french to a young learner (in standard 3), PEI children need to be taught the correct pronounciation and the best way to write sounds and letters that are realized differently in ivorian languages and in french.

Keywords: school, ivorian languages, passage, phonectic writing, writing of french.

INTRODUCTION

L'écriture marque la fin de la préhistoire et ouvre à l'Homme une page blanche du livre où il peut désormais consigner son histoire et la rendre ainsi atemporelle.

En effet, l'écriture telle que nous la connaissons aujourd'hui a été inspirée par la technique des Sumériens (en Irak) qui en l'an 6000 A.J.C utilisaient des signes conceptuels univoques pour matérialiser leur pensée. Mais c'est à partir de 3 300 A.J.C que les Grecs vont faire évoluer l'écriture vers la représentation des sons, de sorte qu'en associant une suite de sons, on arrivait à écrire un mot. Ainsi, de progrès en progrès, en 3400 A.J.C., naîtra l'alphabet[1] en Grèce : il se compose de trente signes seulement, dont chacun correspond à un son parlé. Ces signes, en nombre limité, sont disposés selon des combinaisons interchangeables de façon à former diverses syllabes et les différents mots de la langue

En dehors de ce contexte historique, on parle aussi de l'écriture pour évoquer un style d'expression graphique de la pensée propre à un individu ou à une corporation : aussi parlera-t-on d'une écriture journalistique qui est spontanée, du fait qu'elle se déroule à la vitesse de la durée d'une journée au cours de laquelle elle doit rendre compte des événements dont elle est témoin. Mais, sur un plan strictement individuel, on parlera de l›écriture de l'écrivain Zadi Zohourou Bernard Boté pour faire référence à son style, c'est-à-dire au répertoire lexical qu'il affectionne et à la construction syntaxique qu'il emploie souvent pour exprimer sa pensée.

Mais, dans le cadre du sujet que nous traitons, nous ne nous intéressons à l'écriture que dans le cadre des apprentissages scolaires à l'école primaire, et particulièrement dans les écoles du « Projet École Intégrée » (PEI) où le programme des enseignements s'effectue en langues ivoiriennes, dans les classes d'initiation (Maternelle et CP1, CP2). Dès lors, notre sujet de réflexion se formule ainsi : « *les langues ivoiriennes à l'école, et le passage de l'écriture phonétique à l'écriture syllabique* ». *Ce sujet se reformulerait ainsi:* « *l'enseignement de la langue maternelle ivoirienne écrite à l'école primaire et le défi de l'écriture française : enjeux et perspectives.*»

1- Jean-Louis Calvet : Histoire de l'écriture. Paris; Hachette, Coll. Pluriel, 1998

Notre problématique est alors la suivante : quelle écriture est utilisée dans les écoles du PEI où l'enseignement est fait en langues maternelles ivoiriennes autochtones[2]? Et comment cette écriture favorise-t-elle ou inhibe-t-elle les apprentissages scolaires chez les écoliers, dans ces écoles du PEI, au moment du passage à l'apprentissage du français en classe de CE1? D'où l'idée des « enjeux » qu'évoque notre sujet et qui fait appel aux conséquences indues chez les écoliers du fait de ces apprentissages graphiques, d'une part et d'autre part la question des perspectives ou suggestions de remédiation que nous devons faire dans le cas où les facteurs inhibant ici devenaient préoccupants.

Pour répondre à toutes ces questions essentielles, subséquentes à notre problématique, notre exposé suivra le plan ci-après : premièrement, nous présenterons les pratiques des types d'écriture en vigueur dans les écoles du PEI ; deuxièmement, nous nous interrogerons sur les conséquences de ces pratiques graphiques; et enfin, en cas d'impasse, nous ferons quelques suggestions pour rendre plus profitable aux écoliers la pratique de l'écriture dans les écoles du PEI.

I- L'ÉCRITURE EN LANGUES IVOIRIENNES À L'ÉCOLE

De façon officielle, la pratique de l'écriture en langues ivoiriennes à l'école primaire publique en Côte d'Ivoire relève de l'expérimentation pédagogique menée par les écoles du Projet École Intégrée (PEI). On ne saurait donc parler de l'écriture au PEI sans avoir au préalable présenté cette structure inédite du Ministère de l'Éducation Nationale. Qu'est-ce donc que le PEI?

1.1. Le Projet École Intégrée (PEI)

Le Projet École Intégrée est une structure administrative et pédagogique mise en place en 1999 /2000 par Michel Amani N'Guessan, alors Ministre de l'Éducation Nationale de la République de Côte d'Ivoire. Cette structure était directement rattachée à son cabinet, afin qu'il veille personnellement, nous semble-t-il, à sa bonne marche.

2- Les langues ivoiriennes autochtones excluent le français, qui est aussi une langue ivoirienne à part entière puisque des jeunes Ivoiriens ont désormais cette langue pour langue maternelle. Cf. AYEWA Noël Kouassi : 2009 « Une enquête linguistique ; le français, une langue ivoirienne », in *Le Français En Afrique*, n°25. Nice ; Institut de Linguistique Française-CNRS / UMR 6039, pp. 117-134

En 2000/2001, le PEI ouvre dix écoles primaires sur l'ensemble du territoire national. Dix parlers locaux sont utilisés comme langues enseignées et médiums d'enseignement dans ces écoles.

1.1.1. Localisation des écoles du PEI avec les langues d'enseignement.

Les écoles du PEI, qui quadrillent l'ensemble du territoire ivoirien, se répartissent comme suit :

- à Adahoussou, dans la sous-préfecture de Béoumi, où le baoulé est langue d'enseignement ;

- à Ananguié, à Adzopé, où l'enseignement se fait en akyé ;

- à Eboué, dans le sud-est à Aboisso, où l'agni est langue d'enseignement ;

- à Elibou, à Sikensi, où l'on utilise l'abidji comme langue d'enseignement ;

- à Férentella, à Touba, où est utilisé le mahou ;

- à Guézon, à Duékoué, où l'enseignement se fait en guéré ;

- à Kantablosse, à Danané, où l'on utilise le yacouba comme médium d'enseignement ;

- à Kolia où sont utilisées deux langues ivoiriennes d'enseignement, à savoir : le dioula et le sénoufo ;

- à Tabagne, dans la région de Bondoukou, où le koulango est langue d'enseignement,

- à Tioroniaradougou, dans la région de Korhogo, où le sénoufo est médium d'enseignement ;

-et enfin à Yacolidabouo, à Soubré, où le bété est langue d'enseignement.

Soit au total, dix langues maternelles ivoiriennes expérimentées comme langues d'enseignement dans onze localités du pays.

1.1.2. Missions des écoles du PEI

Les missions assignées aux écoles du PEI se déclinent comme suit :

« - La nécessité d'optimiser la réussite scolaire en milieu rural ;

- la nécessité de relever le niveau scientifique des apprenants ;

- la nécessité de former les parents des apprenants pour en faire des répétiteurs améliorés ;

- le souci d'une préprofes-sionnalisation des enfants

par l'organisation d'activités agro-pastorales dans le cadre des coopératives scolaires. »[3]

Il est évident que ces objectifs généraux de la formation au PEI visent à « *Réduire le taux d'abandon et le taux d'échec* » élevés en milieu scolaire en Côte d'Ivoire. Mais, le PEI vise aussi à :

> « *Donner les armes aux élèves à même de leur permettre d'écrire et de lire [dans] leur langue maternelle.*
>
> *Aider à renforcer les racines culturelles de la société en offrant des programmes éducatifs axés sur les coutumes du terroir, des danses et autres formes d'arts du pays. »*[4]

À l'école du PEI, on vise la réussite scolaire de l'enfant; car on est convaincu qu'un enfant n'apprend mieux que dans la langue qu'il maîtrise le mieux, notamment sa langue maternelle. D'autre part au PEI, on vise à faire de l'écolier un futur citoyen et un intellectuel ivoirien bien intégré à sa société africaine d'origine dont il maîtrise la langue, les traditions, les us et les coutumes.

Mais dans ces écoles, l'usage des langues maternelles ivoiriennes se fera en complémentarité avec le français, d'où la visée bilingue de l'enseignement dans ces écoles du PEI.

Qu'est-ce qui fait donc la particularité de l'enseignement du français dans les écoles bilingues du PEI, par rapport à l'enseignement du français dans les écoles primaires classiques où tout l'enseignement se déroule uniquement en français, et cela à tous les niveaux du système ?

1.1.3. La place des langues ivoiriennes dans les écoles du PEI

Pour être concret, nous jetterons un coup d'œil rapide sur le tableau suivant, qui nous situe sur l'utilisation des deux types de langues, à savoir les langues ivoiriennes et le français, dans les écoles du PEI :

3 MEN / DPFC / CP : Projet École Intégrée (Réflexion pour une extension ou une généralisation partielle), Abidjan, Cellule Pédagogique (CP) du Service des Écoles, 2007 / 2008; p.2

4 MEN / DPFC / CP : Op., cit., p.3

Tableau N° I : Proportion d'utilisation des langues ivoiriennes et du français au PEI[5]

Niveaux d'études	Langues maternelles africaines en %	Français en %
Préscolaire	100	00
CP1	90	10
CP2	80	20
CE1	50	50
CE2	20	80
CM1	10	90
CM2	10	90

* MEN / DPFC / CP: Projet École Intégrée (Réflexions pour une extension ou une généralisation partielle), p.4 (cf. Tableau n°1)

5 MEN / DPFC / CP: Projet École Intégrée (Réflexions pour une extension ou une généralisation partielle), p.4 (cf. Tableau n°1)

Récapitulons : au PEI, dès les premières années de scolarisation, soit dans les classes de la maternelle, l'enseignement se déroule exclusivement en langue maternelle ivoirienne.

À partir des classes de CP1 et CP2, le français apparaît dans des proportions moindres, soit 10% au CP1, 20% au CP2. Au niveau de ces classes d'initiation, que constituent le CP1 et le CP2, le français est implicitement enseigné comme une langue étrangère, c'est-à-dire une langue que l'enfant étudie pour apprendre à la connaître, à la parler, mais jamais elle n'est langue d'enseignement à ce niveau d'études au PEI.

Par contre dès la classe de CE1, le français est utilisé à 50% pour l'enseignement des matières fondamentales, telles les mathématiques, les SVT, l'Histoire Géographie, la Grammaire, la Conjugaison, l'Orthographe...

Dès la classe de CE2, la tendance s'inverse complètement au profit du français, qui s'installe définitivement dans son rôle de langue d'enseignement, avec 80% d'occupation du temps d'enseignement en cette classe.

Enfin, La position du français est confirmée dans les classes terminales, c'est-à-dire au CM1 et au CM2, où le français assure véritablement son rôle traditionnel de langue d'enseignement et de langue seconde[6].

6 Noël Kouassi Ayéwa : 2004 : « Le français, langue seconde : un débat d'actualité », in *En-Quête*, n°12. Abidjan ; Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), pp. 71-112

Quant aux langues ivoiriennes, il ne leur revient plus désormais qu'une part incongrue du programme d'enseignement : 20% d'utilisation au CE2, et 10% au CM1 et au CM2. Dans ces classes de fin de cycle, les langues ivoiriennes ne servent plus qu'à meubler le décor, réservées qu'elles sont désormais qu'aux activités ludiques et artistiques tels le conte, la danse et ballet...

Signalons que depuis 2001, année du lancement de l'enseignement bilingue officiel en Côte d'Ivoire par le PEI, l'utilisation des langues ivoiriennes à l'école primaire publique s'arrête au seuil de la classe de CE1. Jusqu'à ce jour, rien n'a changé en cela.

Ainsi, si l'écolier du PEI dispose de manuels scolaires en langues ivoiriennes en classe de CP1 et CP2, il n'a plus de manuels spécifiques en langues ivoiriennes dès la classe de CE1. En effet, à partir du CE1, les écoliers du PEI utilisent les manuels scolaires, les programmes et les emplois du temps des écoles primaires classiques.

Le problème qui se pose alors est de savoir comment les enfants du PEI, qui ignorent encore totalement la langue écrite en français, pourront s'en sortir en débutant leur apprentissage de la langue française par le programme du français du niveau de CE1.

Et pour en revenir au sort des langues ivoiriennes dans les écoles du PEI, nous sommes en droit de craindre que les enfants de ces écoles, auront eu à constater que leurs langues maternelles sont abandonnées après le CP2; car elles sont incapables de servir de médiums pour l'enseignement des mathématiques et des sciences. Ces enfants, disons-nous, seront déçus de la valeur de leurs langues et ne s'en intéresseront vraiment plus, comme on l'aurait imaginé au départ du projet.

1.1.4. Le rôle véritable des langues ivoiriennes dans les écoles du PEI

Au regard du tableau ci-dessus, relatif au mode d'utilisation des langues ivoiriennes à l'école primaire, nous nous apercevons que les langues ivoiriennes dans l'enseignement au PEI, n'a pas pour objectif de conduire à un bilinguisme additif. Car, le bilinguisme additif vise à enrichir le répertoire linguistique des écoliers, à développer leur connaissance scientifique et culturelle de la langue maternelle.

Le mode d'utilisation des langues maternelles ivoiriennes dans les écoles du PEI vise plutôt à conduire à :

> « *Un bilinguisme sous-tractif [avec] l'assimilation du bilingue à la nouvelle culture et donc à l'acquisition d'une deuxième langue au détriment de la première.* »[7]

Or, lorsqu'il y a coexistence de deux langues (ou même deux états d'une langue) avec domination ou exclusion de l'une au profit de l'autre, en certains milieux et en certaines circonstances de la vie d'une société, alors on ne peut plus parler de bilinguisme, mais plutôt de diglossie. En effet, le mot bilinguisme s'applique :

> « *A l'emploi concurrent de deux idiomes par un même individu ou à l'intérieur d'une même communauté* »[8]

Bien sûr que cette définition du bilinguisme est aujourd'hui remise en cause par des auteurs comme Philippe Blanchet qui pense que :

> « *D'une manière générale, le bilinguisme équilibré, ou équilinguisme, pratique absolument égale de plusieurs langues ou lectes, est une vue de l'esprit, notamment si l'on attend qu'un locuteur plurilingue atteigne une compétence maximale comparée à celle d'un monolingue, et que ce soit là la preuve du bi/plurilinguisme ``parfait`` ... Un bilingue, on l'a dit plus haut, n'est pas la réunion de deux unilingues en une seule personne.*»[9]

Mais il n'empêche que, lorsqu'on entre dans le cadre d'une pratique discriminée des langues, on sort du cadre du bilinguisme pour ne plus parler que de diglossie : en effet, la diglossie est une forme particulière de bilinguisme, qui consacre la reconnaissance de fonctions spécifiques à une langue donnée, dans un espace social ou professionnel donné. C'est d'ailleurs pourquoi Fishman propose de :

> « *Différencier l'aspect individuel et l'aspect collectif du bilinguisme en réservant le terme de bilinguisme au fait individuel relevant de la psycholinguistique*

7 Norbert Nikièma : La scolarisation bilingue langue nationale/français, Op., cit. p 132

8 André Martinet : « Le langage dans le monde de demain », in Linguistique, vol.3, Fac.1. Paris ; PUF, 1967, pp.1-12 ; p.5

9 Philippe Blanchet : *La linguistique de terrain, méthode et théorie*. Rennes; Presses Universitaires de Rennes, 2012, 193 p.; p. 151

et en utilisant le terme de diglossie…pour désigner le fait social dont l'étude relève de la sociolinguistique. [Il] définit la diglossie en partant des fonctions différentes que remplissent deux langues dans une même société. » [10]

Or, en Afrique noire subsaharienne, seul le français, langue officielle et langue d'enseignement, est habileté à être utilisé à l'école et dans les milieux officiels : aucune autre langue, dans ces mêmes espaces, n'est autorisée à jouer ces rôles. Le français occupe donc une position dominante et les langues africaines une position de langues dominées, assujetties. Il est évident qu'il s'agit là d'un cas d'espèce de diglossie et non de bilinguisme classique où les langues sont utilisées indifféremment du statut social, professionnel et/ou juridique, dans des pays comme le Canada, notamment le Québec, la Belgique, où le bilinguisme est pratiqué et où les actes officiels ou même les enseignes des magasins sont rédigés à la fois en français et en anglais ou en français et flamand.

Dans les écoles du PEI, en Côte d'Ivoire, les langues ivoiriennes autochtones jouent un rôle décoratif et folklorique. Elles sont pas nécessaires. Et elles continueront à jouer ce rôle d'appendice tant qu'elles ne seront pas développées et émancipées.

Voici donc, nous semble-t-il, largement présenté le PEI, ce qui était nécessaire pour satisfaire la curiosité de nos étudiants qui jusque-là ignorent parfois jusqu'à l'existence même du PEI.

Mais revenons à notre préoccupation initiale : quelle est la pratique de l'écriture dans les écoles du PEI?

1.2. Les écritures dans les écoles du PEI

L'écolier du PEI est différent de celui de l'école primaire classique : bien que ces deux sujets aient des langues ivoiriennes pour langues maternelles, l'un, celui PEI, débute ses apprentissages scolaires en langues maternelles ivoiriennes avant d'entamer l'apprentissage explicite du français en classe de CE1; l'autre, celui de l'école primaire classique, débute ses apprentissages scolaires directement en français, dès le CP1 : nous nous intéresserons ici

10 Joshua Fishman :*Sociolinguistique.* Paris; Nathan, Collection Langues et Culture, 1971, 160 p; p.31

à la maîtrise de la langue écrite en français, chez l'écolier du PEI.

Mais auparavant, sachons que du fait de son profil de formation, l'écolier du PEI est appelé à pratiquer deux types d'écritures : l'écriture propre aux langues ivoiriennes et l'écriture propre au français.

1.2.2. L'écriture en langues ivoiriennes

Il est entendu que dans les écoles du PEI, les écoliers apprennent à lire, à écrire et à calculer dans leurs langues maternelles ivoiriennes.

Or, en règle générale, l'écriture en langues africaines et donc en langues ivoiriennes est une écriture à caractère foncièrement phonétique : il s'agit d'une écriture qui consacre le principe de l'univocité du son et de la lettre, c'est-à-dire qu'il est toujours établi une stricte correspondance entre chaque son et une lettre de l'alphabet, et vice-versa ; par exemple : le mot « siaku »[11] , que nous rencontrons à la page deux du livre de lecture bété, en vigueur en classe de CP2.

Ce mot, composé de cinq lettres, bi univocité du signe linguistique ; ainsi, un son est égal à un graphème précis (ou une lettre) et un graphème correspond à un son précis : c'est au moyen de cette écriture que l'enfant du PEI, qui apprend à 100% ou à 90% à l'aide de sa langue maternelle, s'instruit au Préscolaire et aux Cours préparatoires. Ainsi, le mot bété « *su*»[12] se prononcera [su] c'est-à-dire que dans ce mot, chaque lettre se réalise indépendamment de l'autre : le ''s'' se prononce dans n'importe quel contexte [s] et ''u'' se prononce toujours [u]. Aussi, toujours sur la base de l'écriture phonétique bi univoque, le mot « su » se réalisera-t-il [su] en akyé ou dans n'importe que langue ivoirienne. Bien sûr, le sens du mot ainsi prononcé sera différent d'une langue à l'autre malgré l'univocité de sa prononciation : ainsi en bété, [su] signifie-t-il ''arbre''.Mais en classe de CE1 ou même de CP2, lorsqu'il s'agit d'apprendre à lire et à écrire le français, qui fonctionne avec une écriture différente, c'est-à-dire une écriture alphabétique et syllabique, on ne tiendra plus compte des pré acquis en langue maternelle de l'enfant, et on entamera directement l'apprentissage du français

11- Théodore Blé Kpékpa et al : Livre de lecture CP2, p. 6

12- Théodore Blé Kpékpa et al : Bété (Soubré). Livre de lecture CP1. Abidjan; MEN-Cabinet / PEI, 2003, 68 p; p.5

13- Sévérin AÏE AQUISHY et B. GUERE BOTE : *Livre de lecture. Français CE1*. Abidjan ; MEN-Cabinet / PEI, 2005, 29 p; p8

comme si l'on se trouvait dans une classe de l'école primaire classique : en akyé, par exemple, on lui proposera l'apprentissage de la lettre « u » en leçon 4 dans le mot-clé : « Lucie »[13]. Il est évident que le jeune débutant aura des difficultés réelles à prononcer correctement ce mot, sinon qu'il le prononcera à sa manière en disant : * [lusie] ''loussié'' se prononcera [siaku] par l'écolier du PEI.

Bien évidemment, l'écolier du PEI, sur la base de l'écriture phonétique, aura aussi naturellement tendance à transcrire ce mot, comme tout mot qu'il entend, fidèlement aux sons dont est constitué ce mot.

1.1.2 L'écriture en français

La langue française utilise, quant à elle, une écriture syllabique à partir des vingt-six lettres de l'alphabet français, qui comporte cinq voyelles et vingt et une consonnes.

Les voyelles du français fonctionnement comme en écriture phonétique, c'est-à-dire qu'à chaque voyelle écrite correspond un son précis. Il en est ainsi de : « a; é; i; o et u ».

Mais contrairement aux voyelles, les consonnes du français ne peuvent pas, seules, se prononcer de façon audible et distinct. Ainsi, pour faire entendre clairement la sonorité d'une consonne du français, on a forcément besoin de lui associer une voyelle, avec laquelle elle forme alors une syllabe; par exemple : « pa; bé... »

II. LES ENJEUX DES ÉCRITURES DANS LES ÉCOLES DU PEI

À ce niveau de notre exposé, une seule question mérite d'être posée : comment l'écriture en langues ivoiriennes, qui est une écriture phonétique, influence-t-elle l'apprentissage de la langue écrite en français? Cette influence est-elle positive ou négative?

Afin de pouvoir répondre clairement à cette dernière question, nous limiterons nos investigations à deux activités de la langue écrite du français; il s'agit de la lecture et de l'orthographe lexicale.

2.1. Activité de lecture

Dans l'enseignement du français à l'école primaire, la discipline de la lecture est versée au compte de « La langue écrite »; car en amont, cette discipline procède d'abord d'une

13 Sévérin AÏE AQUISHY et B. GUERE BOTE :Livre de lecture. Français CE1. Abidjan ; MEN-Cabinet / PEI, 2005, 29 p; p8

activité graphique d'encodage du discours avant l'activité du décodage (visuelle ou / et orale).

Dès lors, la lecture peut consister en une activité oculaire de décodage du message et on parle alors d'une lecture silencieuse ou de la lecture des adultes. Mais l'apprentissage de la langue française à l'école primaire permet d'associer à l'activité de décode ``l'oralisation``, c'est-à-dire la prononciation du mot ou de la phrase : on parle alors d'une lecture à haute voix, qui est souvent expressive.

Comment donc l'écolier du PEI, qui vient de la classe de CP2 et qui arrive au CE1, pourra-t-il lire un mot français contenant la lettre « U »?

N'oublions pas que cet écolier a eu jusque-là à prononcer cette lettre comme suit : [U] ``ou``.

Or, cette même lettre existe sous cette forme en français. Mais à l'oral, elle y est réalisée différemment, comme suit : [y] ``u``.

Ainsi, un mot simple et courant en français, comme le déterminant article indéfini féminin singulier : « UNE », sera un piège inévitable pour l'écolier du PEI, qui le réalisera de façon malencontreuse comme suit :

*[une] * « ouné »;

Le mot « poupée » sera réalisé par lui comme suit : *[poupee] * « po ou pé é »

On comprend aisément que l'enfant du PEI, qui accède à la classe de CE1, soit confronté à d'énormes difficultés en lecture et en orthographe lexicale, si aucune passerelle n'a été aménagée dans son programme d'enseignement, en début d'année scolaire, pour convertir certaines lettres qui existent dans les deux types de langues, mais qui se prononcent différemment dans l'une et l'autre langue.

Or, nous n'avons observé aucune trace d'une telle activité salvatrice ni dans les manuels scolaires, ni à l'emploi du temps des écoliers de la classe de CE1 du PEI.

2.2. Activité orthographique

Quand un mot comme « case » [kaz] sera dicté à l'écolier du PEI en classe de CE1, il l'écrira par : * kaz.

De même, quand il entendra prononcer une expression comme : « le lit », il l'écrira comme suit : [loli] * « loli »

L'écriture phonétique, à laquelle a été initié l'écolier du PEI, jouera toujours un sale tour

à cet enfant lorsqu'il débutera l'apprentissage du français au niveau de la classe de CE1.

Cette pratique de la transposition phonétique des sons des mots français à l'écrit se retrouve aussi chez des écoliers du système classique, mais elle sera aggravée et généralisée chez l'écolier du PEI apprenant le français.

Ces difficultés paraissent si insurmontables chez les écoliers du PEI, si bien que la plupart d'entre eux arrivent en classe de CM2 sans être capables d'écrire correctement un mot ou une phrase française[14].

III. PERSPECTIVES

Parler de perspectives, nous invite à imaginer un avenir radieux pour l'enseignement bilingue en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, avant de suggérer des pistes de sauvetage de l'enseignement bilingue en Côte d'Ivoire, nous voudrions auparavant justifier notre adhésion à ce type d'enseignement.

3.1 Les bienfaits de l'enseignement bilingue dans notre société

De prime à bord, nous affirmons sans réserve notre attachement à l'enseignement bilingue en Afrique et en Côte d'Ivoire; car lui seul demeure la voie d'enracinement de l'Africain Noir scolarisé dans sa société d'origine. Comme le disait souvent le Président Houphouët-Boigny, l'école formerait alors des citoyens ``ayant la tête dans le modernisme, et les pieds dans la tradition``.

D'autre part, l'enseignement en langues maternelles seul faciliterait l'accès aux contenus des programmes de l'enseignement aux débutants et aux enfants de l'école primaire; si bien que l'école en Côte d'Ivoire deviendrait une école de la réussite et non l'école de l'échec qu'elle est en ce moment, avec des taux de réussite évalués à 25% aux différents examens de fin d'année scolaire.

3.2. Suggestions

Pour favoriser la réussite de l'enseignement bilingue en Côte d'Ivoire, il faut restituer la place du français dans la vie de la société ivoirienne : dans cette société, seul le français est reconnu comme langue par la constitution du pays. Dès lors, toute la vie de la nation

14 Noël Kouassi Ayéwa : *Enseignement bilingue en Côte d'Ivoire et enseignement du français : analyse de la situation à travers les manuels scolaires. Bilan et propositions didactiques. Ouagadougou ; Université de Ouagadougou/BF, 2014, 621 p.* ; pp. 326-364

se déroule en cette langue : le discours officiel, l'enseignement et les examens scolaires ou/et professionnels, dans ce pays, se déroulent uniquement en français. Les médias et la culture moderne ne sont pas en reste.

Dans ces conditions, l'enseignement en langues ivoiriennes a très peu de chance d'évoluer. Il faut donc agir sur plusieurs leviers pour faire bouger l'enseignement bilingue en Côte d'Ivoire :

-L'enseignement bilingue pratiqué par le PEI doit passer de la longue période du stade de l'expérimentation pédagogique au stade de la confirmation et de la pérennisation nationale.

Pour ce faire, le PEI doit se donner les moyens de son développement, en produisant les manuels scolaires pour toutes les disciplines scolaires pratiquées à l'école primaire et pour tous les niveaux du cycle primaire. Dès lors, il est possible de programmer aux différents examens et concours des épreuves en langues ivoiriennes.

Disons que le PEI n'a pas un effort particulier à fournir pour son épanouissement, sinon qu'à s'appuyer sur l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA) qui regorge de spécialistes pour élaborer ces manuels scolaires.

- De toute urgence, les didacticiens du PEI doivent établir une passerelle entre les contenus enseignés au CP2 et ceux du CE1, de sorte que les lettres qui changent de prononciation en français soient enseignées aux enfants en début d'année au CE1.

-Le PEI doit aussi former ses enseignants et les superviseurs de ses écoles autrement que ceux sortant du CAFOP, qui n'ont aucune connaissance en linguistique et en didactique.

Ces quelques suggestions suffiraient à redresser la situation des écoles du PEI et à donner à ce type d'enseignement une visibilité certaine sur le plan national.

CONCLUSION

En tant que Linguiste, nous reconnaissons la place du l'enseignement bilingue dans le développement du niveau intellectuel en Côte d'Ivoire, à condition que l'enseignement bilingue pratiqué par le PEI se

décide de sortir de l'amateurisme où il s'enferme chaque jour et pour s'ouvrir à l'ILA, dans une franche collaboration où il reviendrait à celui-ci la conception des méthodes, manuels d'enseignement et la formation et le suivi des enseignants, le PEI ne s'occupant dans ce nouveau cadre que de la pratique pédagogique sur le terrain.

Avec des manuels scolaires faits par des spécialistes qualifiés, les contenus des apprentissages en langue écrite ou orale en français poseraient moins de difficultés d'appréhension et d'appropriation aux écoliers de ce type d'enseignement. Dès lors, ils réussiraient aisément et massivement à leurs études, à leurs examens scolaires et redoreraient ainsi le blason de l'école ivoirienne.

En attendant un tel avènement, il importe que les étudiants avancés du Département des Sciences du Langage orientent leurs recherches sur les problèmes du PEI, afin de contribuer à leur manière à sauver cette importante structure pédagogique.

BIBLIOGRAPHIE

AÏE AQUISHY S. et GUERE BOTE B., 2005, *Livre de lecture. Français CE1*. Abidjan ; MEN-Cabinet / PEI, 29 p.

AYEWA N. K. : a) Enseignement bilingue en Côte d'Ivoire et enseignement du français : analyse de la situation à travers les manuels scolaires. Bilan et propositions didactiques. Ouagadougou ; Université de Ouagadougou / BF, 2014, 621 p

b) 2009 « Une enquête linguistique ; le français, une langue ivoirienne », in *Le Français En Afrique*, n°25. Nice ; Institut de Linguistique Française-CNRS / UMR 6039, pp. 117-134

c) 2004 : « Le français, langue seconde : un débat d'actualité », in *En-Quête*, n°12. Abidjan ; Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), pp. 71-112

BLANCHET, P., 2012 : La linguistique de terrain, méthode et théorie. Rennes; Presses Universitaires de Rennes, 193 p.

BLE KPEKPA, T. et al, 2003 : a) Bété (Soubré). Livre de lecture CP1. Abidjan; MEN Cabinet / PEI, 2003, 68 p.

b) Bété (Soubré). Cours préparatoire 2ème année, Abidjan, MEN / Cabinet / PEI, 47 p

CALVET, J-L, 1998 : Histoire de l'écriture. Paris; Hachette, Coll. Pluriel.

FISHMAN, F., 1971: Sociolinguistique. Paris; Nathan,Collection Langues et Culture, 1971, 160 p

MARTINET, A. 1967 : « Le langage dans le monde de demain », in Linguistique, vol.3, Fac.1. Paris ; PUF, pp.1-12

MEN / DPFC / CP : Projet École Intégrée (Réflexion pour une extension ou une généralisation partielle), Abidjan, Cellule Pédagogique (CP) du Service des Écoles, 2007 / 2008

NIKIÈMA, N., 1996 : La scolarisation bilingue langue nationale / français. Ouagadougou; OSEO, 132 p.